

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS

SESSION

**EPREUVE E.3
EPREUVE PRATIQUE PRENANT EN
COMPTE LA PERIODE DE FORMATION
EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Sous-Epreuve E.31

UNITE U.31

Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise

Coefficient : 2

**CAHIER DES CHARGES
DU RAPPORT D'ACTIVITES**

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

CENTRE DE FORMATION

CAHIER DES CHARGES

Présentation de la réalisation et du suivi des ouvrages effectués en entreprise

1. Structuration du rapport d'activités

Un seul rapport relié de 30 pages maximum, saisi ou manuscrit doit être présenté et réalisé à titre individuel par le candidat.

Le contenu porte sur les activités professionnelles (fabrication et mise en œuvre sur chantier) exercées pendant la période de formation en milieu professionnel décomposée en deux grandes parties :

- B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.
- B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat.

Ce rapport sera composé de la façon suivante :

- 1 page de garde : nom du candidat, intitulé et session de l'examen, nom de l'entreprise et du centre de formation,
- 1 sommaire : titres, chapitres ou parties et n° des pages,
- 3 chapitres :
 - a) inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise,
 - b) compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat,
 - d) annexes.

↳ 1^{ère} partie : Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise

7 à 9 pages maximum.

Le candidat résume **l'ensemble des activités et des tâches professionnelles accomplies** pendant la période de formation en milieu professionnel du point de vue :

- des activités (situations de fabrication et de chantier, ouvrages réalisés, matériaux utilisés...),
- des moyens techniques mis en œuvre (machines et matériels utilisés, dispositifs de sécurité...),
- des méthodes utilisées (méthodes de tracé, de fabrication, de mise en œuvre...).

↳ 2^{ème} partie : Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat

12 à 15 pages maximum.

Dans cette partie, le candidat présente **l'organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage, fabrication et mise en œuvre sur chantier**, auquel il a participé au sein d'une équipe, en dernière année de formation, et au cours duquel il a eu à animer partiellement ou totalement une partie des activités. Tout en s'appuyant sur les aspects techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera les aspects :

- organisationnel (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des déchets...),
- gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...),
- gestion de la sécurité (analyse des risques, application du P.P.S.P.S., consignes de sécurité...),
- gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...),
- relationnel (gestion des interfaces avec les autres corps d'état, avec la coordination de chantier...),
- formatif (formation de personnel moins qualifié, démonstration de technique, de savoir-faire...).

↳ 3^{ème} partie : Annexes relative à l'ouvrage réalisé

6 pages maximum.

Le candidat, pour justifier la description et restituer le contexte de l'ouvrage réalisé, complète son rapport d'activités avec différents documents : plans, coupes, dessins de détail, croquis, implantation, fiches techniques....

2. Remise du rapport d'activités :

Le rapport d'activités sera mis à disposition des membres du jury huit jours avant la date de l'évaluation.

3. La présentation orale du rapport :

Pour la présentation le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (vidéo projecteur ou rétroprojecteur...) les mieux adaptés.

Nota : *En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.*

↳ Le jury d'interrogation :

Il sera composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

↳ Le déroulement de l'exposé et de l'entretien :

Durée **20 minutes**.

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, a une durée maximale de **10 minutes**. Il sera suivi de **10 minutes** d'interrogation (entretien) par le jury.

Exposé du compte-rendu :

Durée **10 minutes**.

Le candidat expose oralement le compte-rendu de son activité d'organisation et d'animation de la réalisation d'un ouvrage en entreprise au cours de sa formation.

Entretien avec le jury :

Durée **10 minutes**.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leur justification,

4. Remarques :

Cette présentation du rapport d'activités doit permettre de vérifier par l'intermédiaire de la description, de la véracité de chaque activité développée de :

- l'appropriation des contenus développées sur le lieu de formation (entreprise),
- l'esprit de synthèse et d'analyse du candidat,
- l'implication effective du candidat à travers les différents travaux énoncés.